

Date convocation 25/06/2017	
NOMBRE DE CONSEILLERS	13
EN EXERCICE :	13
PRÉSENTS :	10
VOTANTS :	12
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du	
DATE D'AFFICHAGE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 29 juin 2017, 20 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mr **LE GUEHENNEC Laurent** Maire

Date convocation 25/06/2017

Étaient présents : MM. PHÉLIPPÉ J. VALOIS D. DENIEL F. AREND M. LEBEAU C. GOUVERNEUR G. ROULLEAU G. ANTIN S. BABIN L.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : MM. ESNAULT J-L. (pouvoir à Le Guehenne L). LEFEBVRE A. (pouvoir à Roulleau G)

Absent : MM. BARRÉ B.

M. Deniel Franck a été élu (e) secrétaire

2017044

Assainissement collectif / mise en place du contrôle de conformité des installations lors d'une cession immobilière

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L133-4 du Code de la Santé Publique, la commune contrôle la conformité des raccordements des installations privées d'assainissement aux réseaux publics.

Il informe le Conseil que ce contrôle s'inscrit dans une véritable démarche de lutte contre la pollution visant à :

- supprimer les rejets directs d'eaux usées en milieu naturel,
- réduire les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées,
- améliorer le fonctionnement de la station d'épuration en réduisant la variabilité des volumes à traiter et la dilution des effluents par temps de pluie.

Il propose de procéder à un contrôle de conformité, à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier situé en zone d'assainissement collectif, à l'exception des maisons individuelles contrôlées conformes il y a moins de 5 ans.

Il présente le contrat de prestations de service et d'assistance M EAU Conseil qui consiste à la réalisation des contrôles de conformité de raccordement des branchements aux réseaux EU et EP des particuliers dans le cadre de la vente d'un bien immobilier ou d'une construction neuve. Il a également pour objet, dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier existant et en cas de non-conformité, la réalisation par le prestataire d'un projet de mise en conformité du dit branchement.

Le contrat prévoit une prestation unique pour la mise en place de l'arrêté, le suivi administratif et la communication auprès des professionnels (notaires et agences immobilières). Coût 350.00 € HT.

Le résultat de ce contrôle sera communiqué à l'acquéreur et à la commune qui pourra imposer les travaux de mise en conformité

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- = **accepte** le contrat de prestations de services de M EAU Conseil ;
- = **accepte** la proposition de rendre obligatoire à compter du 1^{er} septembre 2017, le contrôle de conformité de raccordement des installations privées aux réseaux d'assainissement collectif à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier, situé en zone d'assainissement collectif,
- = **décide** d'appliquer les tarifs ci-dessous sur proposition de M EAU Conseil

Missions	Unité	Prix unitaire HT	TVA (20%)	Prix unitaire TTC
Contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement communal dans le cadre d'une mutation d'un bien immobilier comprenant intervention de terrain, l'établissement d'un plan des installations existantes et la rédaction d'une fiche de conformité	Maison individuelle	110,00 €	22,00 €	132,00 €
	Immeuble de 2 à 5 habitations	180,00 €	36,00 €	216,00 €
	Installation spécifique	sur devis selon l'importance du bien		
Contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement communal dans le cadre de la construction d'un immeuble ou d'une maison individuelle intervention de terrain (contrôle en tranchée ouverte), l'établissement d'un plan des installations et la rédaction d'une fiche de conformité	Maison individuelle	110,00 €	22,00 €	132,00 €
	Immeuble de 2 à 5 habitations	180,00 €	36,00 €	216,00 €
	Installation spécifique	sur devis selon l'importance du bien		
Etablissement d'un projet de mise en conformité en cas de non-conformité comprenant l'intervention de terrain, la réalisation d'un plan des travaux et leur chiffrage.	Maison individuelle	80,00 €	16,00 €	96,00 €
	Immeuble de 2 à 5 habitations	100,00 €	20,00 €	120,00 €
	Installation spécifique	sur devis selon l'importance du bien		
Contrôle de conformité des travaux de mise en conformité comprenant une intervention de terrain, l'établissement d'un plan des installations existantes et la rédaction d'une fiche de conformité	Maison individuelle	90,00 €	18,00 €	108,00 €
	Immeuble de 2 à 5 habitations	120,00 €	24,00 €	144,00 €
	Installation spécifique	sur devis selon l'importance du bien		
Suivi du dossier Remise d'un rapport d'activité annuelle	forfait annuel	250,00 €	50,00 €	300,00 €

- **décide** que ce contrôle à la charge du vendeur sera réalisé par la société titulaire du contrat d'assistance technique du service public de l'assainissement collectif :
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
L. LE GUEHENNEC.


